



APPORT PAR LE GROUPE SUREN À FONCIÈRE DES MURS DE (I) 12 CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL RELATIFS À 12 IMMEUBLES ET (II) 8 IMMEUBLES EN PLEINE PROPRIÉTÉ, L'ENSEMBLE DE CES IMMEUBLES ÉTANT À USAGE DE MAISONS DE RETRAITE, DONT SUREN CONSERVE LA PROPRIÉTÉ DU FONDS DE COMMERCE ET LA GESTION

Assemblée Générale Extraordinaire du 12 décembre 2005

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION



Synthèse des principales caractéristiques des opérations présentées dans le document sur lequel l'Autorité des marchés financiers a apposé le numéro d'enregistrement E 05-141 en date du 8 décembre 2005, en application notamment de l'article 212-34 de son Règlement Général.

■ Apporteur (le « Groupe Suren »)

Certaines sociétés contrôlées par Suren, société anonyme, au sens de l'article L. 233-3 I du Code de commerce.
Siège social : Zone Industrielle 25870 Devecey.

■ Société Bénéficiaire

Foncière des Murs, société en commandite par actions
Siège social : 28, rue Dumont d'Urville, 75116 Paris

■ Apports

Le Groupe Suren apporte à Foncière des Murs 12 contrats de crédit-bail afférents à 12 immeubles et 8 immeubles en pleine propriété, l'ensemble de ces immeubles étant à usage de maisons de retraite et exploités par le Groupe Suren, qui conserve la propriété du fonds de commerce et la gestion opérationnelle.

■ Liens de capital

Le Groupe Suren ne détient aucune action Foncière des Murs avant l'opération. Le Groupe Suren détiendra, en conséquence de la réalisation des apports, 701.319 actions Foncière des Murs représentant 10,11 % du capital et des droits de vote de cette dernière. Immédiatement après leur émission, il cédera les actions reçues en rémunération des apports aux principaux actionnaires de Foncière des Murs.

■ Objectif de l'Opération

L'opération d'apport du Groupe Suren au profit de Foncière des Murs s'inscrit dans le cadre d'une stratégie d'externalisation par le Groupe Suren des murs de certaines de ses maisons de retraite en France, en vue de mieux se consacrer à son métier d'exploitant de maisons de retraite, tout en conservant la propriété du fonds de commerce et la gestion opérationnelle de ces immeubles.

Foncière des Murs est une foncière spécialisée dans la détention longue de murs d'exploitation dans les secteurs de la santé, des loisirs et de l'hébergement au sens large, bénéficiant du régime des sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC).

■ Nombre d'actions à émettre

701.319

■ Jouissance des actions

Les actions émises porteront jouissance courante.

■ Actifs apportés

52.599.402 €

■ Prime d'apport

41.378.298 €

■ Date de réalisation des apports

L'assemblée générale extraordinaire de la société bénéficiaire est appelée à approuver les apports le 12 décembre 2005.

■ Capital social post-opération

Le capital social de Foncière des Murs sera de 110.991.056 € divisé en 6.936.941 actions de 16 € de nominal chacune à l'issue de ces opérations.

■ Mise à disposition du prospectus

L'Autorité des marchés financiers a apposé sur l'annexe au rapport du Gérant de Foncière des Murs présenté à l'assemblée générale extraordinaire de la société Foncière des Murs du 12 décembre 2005 le numéro d'enregistrement E 05-141 en date du 8 décembre 2005.

Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers est mis à la disposition des actionnaires auprès de Foncière des Murs et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur le site Internet de Foncière des Régions (www.foncieredesregions.fr).

■ Contact

M. Yan Perchet
Foncière des Murs
28, rue Dumont d'Urville - 75116 Paris
Tél : +33 (0) 1 58 97 54 12

